

**Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
COMMUNE DE RUSS**

Conseillers élus : 13
Conseillers en fonction : 12
présents : 07
procuration : 01
date de convocation : 11 août 2015

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 14 août 2015
sous la présidence de M. Marc GIROLD, Maire**

Assistaient à la séance :

- Mme et MM. Sylvie LABANCA, Vincent FELDER, Bernard PALLOIS, adjoints,
- Mmes et MM. Marie Sarah CHARLIER, Maurice CHARTON, Jean-Marie CLAUDE, Astrid KLINTING

Procuration :

- Mme Thérèse SROKA à M. Marc GIROLD, Maire

Absents excusés :

- Mmes Odile SEITZ, Sylvie SISTEL, M. Jean-Paul ZANETTI
-

Approbation de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2015 et de l'ordre du jour de la présente séance :

Réunis en séance ordinaire en Mairie de Russ,
le Conseil Municipal
A l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juillet 2015.
- approuve l'ordre du jour de la présente séance proposé par M. le Maire.

Puis, il prend les décisions suivantes :

N°178 /2015 :

Modification des horaires du bureau de la mairie et de l'agence postale :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les horaires d'ouverture actuellement pratiqués, tant pour le bureau d'accueil que pour l'agence postale, ne sont pas suffisamment lisibles pour les administrés et usagers.

Il est également nécessaire d'harmoniser les horaires de travail afin de rendre les horaires d'ouverture facilement mémorisables

Il propose donc, afin de répondre au plus près des nécessités du service public et d'optimiser le fonctionnement du secrétariat :

- d'harmoniser les horaires de travail des agents administratifs
- de modifier les horaires d'ouverture au public, sachant que la convention passée avec la Poste prévoit la mise à disposition d'un agent municipal pour 23/35e d'heures/semaine,
- de fixer les nouveaux horaires à mettre en place,
et **demande** au Conseil de se prononcer quant à l'opportunité de ces modifications

Après débat et après en avoir délibéré,
dans l'objectif d'améliorer le service rendu à la population,
à l'unanimité des membres présents (+ 1 procuration),
le Conseil Municipal

- **S'ACCORDE à reconnaître le bien fondé**
de l'harmonisation des heures de présence à leurs postes des agents administratifs, ce qui permettra d'optimiser le fonctionnement du secrétariat,
- **APPROUVE**
le principe d'une modification des horaires d'ouverture du bureau d'accueil et de l'agence postale,
- **DECIDE**
de mener une réflexion et de fixer ultérieurement les nouveaux horaires à mettre en place afin de préserver à la fois l'intérêt du service public et celui des agents concernés.

N° 179/2015 :

Création d'un poste en remplacement de la secrétaire principale en position de détachement pour décharge syndicale

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme GRIMALDI – attachée territoriale – exerçant les fonctions de secrétaire principale, a demandé sa mise en position de détachement pour décharge syndicale à compter du 1er septembre prochain.

En conséquence, vu l'imminence de l'échéance et pour assurer la continuité du service, il souligne l'urgence de procéder à l'ouverture d'un poste :

- de rédacteur territorial,
- de rédacteur principal de 1ère classe,
- de rédacteur principal de 2ème classe,
- ou d'attaché territorial

Il demande au Conseil Municipal

- de charger le Centre de Gestion du Bas-Rhin de lancer l'appel à candidatures,
- d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de personnel pour une mission d'assistance et de conseil pour le recrutement d'un(e) secrétaire de mairie en remplacement,
- d'accepter les conditions financières en contrepartie de la mission confiée au Centre de Gestion (montant prévisionnel : 450- €) relatives à cette mission.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité :
le Conseil Municipal :

- **DECIDE**
de créer un poste d'**agent contractuel** pour pourvoir au remplacement de Mme GRIMALDI, le temps de sa décharge, sur le grade, selon le cas, de rédacteur territorial, de rédacteur principal de 1ère classe, de rédacteur principal de 2ème classe, ou d'attaché.

– **AUTORISE M. LE MAIRE :**

à signer la convention à intervenir entre la Commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, qui aura pour mission de diffuser l'offre, d'auditer les candidats sélectionnés ainsi que de procéder au recrutement

– **ACCEPTE**

Les conditions financières en contrepartie de la mission confiée au Centre de Gestion (montant prévisionnel 450- €).

N° 180/2015

Installation d'un cadenas route de la marbrière

Suite à des incivilités et dégradations récurrentes sur l'abri communal de la Marbrière, Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de mettre en place rapidement un cadenas destiné à sécuriser le site, ne pas interdire l'accès mais le contrôler.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
le Conseil Municipal :

– **AUTORISE**

la mise en place d'un cadenas sur la barrière afin d'interdire le libre accès au site de la Marbrière.

– **DECIDE :**

que la remise, **contre décharge**, des clés du cadenas se fera de la manière suivante :

- les différents intervenants permanents dans le cadre de l'exploitation forestière disposeront d'une clé,
- les occupants occasionnels de l'abri de la Marbrière et toute personne souhaitant accéder au site de la Marbrière par le chemin forestier de la Marbrière devront retirer la clé du cadenas en Mairie, soit la veille de l'évènement, soit le jour même.

N° 181/2015

Concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse

Monsieur le Maire communique au Conseil le courrier de l'Office National des Forêts en date du 20 juillet dernier l'informant de l'arrivée à échéance, depuis le 1er février 2015, de la concession pour le maintien en forêt communale, d'un abri de chasse établie au nom de l'Association de chasse de Russ.

En cas d'accord de la commune pour renouveler la dite concession pour une nouvelle période de 9 ans, la possibilité est offerte de charger l'O.N.F. de la rédaction de l'acte de concession moyennant une redevance de 180.- € TTC. Selon le cas, cette redevance, payable à la signature du contrat, peut être soit :

- prise en charge en totalité par la commune,
- facturée au bénéficiaire,
- partagée pour moitié entre la commune et le bénéficiaire

Après délibération,
à l'unanimité,
le Conseil Municipal :

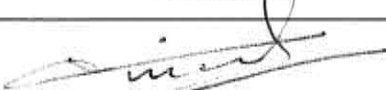



- **AUTORISE**
le renouvellement de la concession au profit de la société de chasse de Russ,
- **CHARGE**
l'Office National des Forêts de rédiger l'acte à intervenir,
- **DECIDE**
de prendre en charge 50 % des frais de rédaction d'acte, soit 90,- € TTC et de laisser l'autre moitié à la charge de la société de chasse.

INFORMATION

Avant de clore la séance, M. le Maire informe encore le Conseil que, suite au décès de M. Léon WEISSENBERGER, conseiller municipal, il y aura lieu de procéder à son remplacement par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu. Ce remplaçant n'a pas l'obligation d'être du même sexe que la personne dont le siège est devenu vacant.

Séance levée à 19H15

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AOUT 2015**

NOMS-PRENOMS	SIGNATURE
FELDER Vincent, adjoint	
LABANCA Sylvie, adjoint	
PALLOIS Bernard, adjoint	
CHARLIER Marie Sarah	
CHARTON Maurice	
CLAUDE Jean-Marie	
KLINTZING Astrid	
SEITZ Odile	Absente excusée
SISTEL Sylvie	Absente excusée
SROKA Thérèse	Procuration à M. Marc GIROLD
ZANETTI Jean-Paul	Absent excusé